

LIÈGE

DES ESPACES VERTS PRÉSERVÉS ET 13 PÔLES D'ACTIVITÉS: L'AVENIR DE LIÈGE

À quoi devra ressembler la Cité ardente demain ? C'est pour répondre à cette question que Liège a élaboré son projet de territoire, qui devra orienter les investissements futurs. La reconstruction de la ville sur la ville sera ainsi privilégiée pour préserver les espaces verts. Et le développement se fera dorénavant autour de pôles clairement identifiés.

GEOFFREY WOLFF

Gouverner, c'est prévoir. Une maxime que Liège s'est appropriée en développant son projet de territoire, qui donne les lignes directrices de ce que devra devenir la Cité ardente à l'avenir. « C'est un des trois ou quatre dossiers majeurs de la législation, estime le bourgmestre, Willy Demeyer. Il indique comment développer la ville demain, en tenant compte de tous les nouveaux paramètres, comme le climat notamment. »

En juin, la Ville avait déjà dévoilé les trois axes principaux de sa réflexion : Liège ville fertile (préserver les espaces verts), Liège ville des courtes distances (développer les activités dans les quartiers desservis par les transports en commun) et Liège ville fleuve (se réappropriar les berges de la Meuse). Aujourd'hui, cette réflexion a été traduite en mesures concrètes, qui seront soumises au conseil communal ce lundi. « Tout cela a été

concrétisé au travers de spécialisation des quartiers et de lignes de force, détaille-t-on au cabinet du bourgmestre de Liège. Mais l'élément central, c'est la structure du territoire. » La Ville veut ainsi préserver certaines zones, notamment

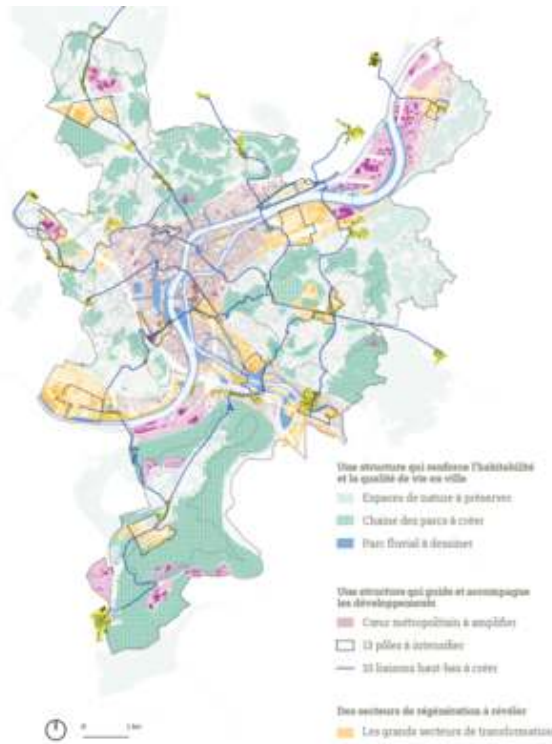
”
Le projet de territoire indique comment développer la ville demain, en tenant compte de tous les nouveaux paramètres, comme le climat notamment
Willy Demeyer

des appétits des promoteurs immobiliers. Ces zones constitueront la chaîne de parcs. Sont par exemple concernés, en tout ou en partie, la Chartreuse, le Ry Ponet, le Sart Tilman... En clair, les plateaux et

les versants. Pareil pour les berges des cours d'eau. L'idée est ici de former un « parc fluvial », « en mettant plus en évidence le fleuve, tant en termes de paysage que d'espaces publics, notamment en réaménageant les berges. On l'a vu avec les quais-sur-Meuse, ça a permis aux Liégeois de se réappropriar les lieux. »

13 PÔLES D'INTENSIFICATION

Mais où va-t-on alors construire et faire du développement économique ? C'est ici qu'interviennent les 13 « pôles d'intensification » identifiés dans les quartiers. Rocourt, Wandre, MontLégia, Saint-Lambert, Coronmeuse, Bressoux, Guillemins, Longdoz, Bois-de-Breux, Sclessin, Angleur, Chênée et le Sart Tilman accueillent déjà de l'activité économique et du logement pour la plupart. Mais tout cela pourrait être optimisé. « Il y a un potentiel pour aménager mieux, transformer ces zones pour qu'elles vivent 24 heures sur 24 et non plus



Ce que Liège veut devenir, quartier par quartier. © VdL

uniquement pendant les heures d'ouverture des magasins. C'est là aussi qu'on retrouve une vie de quartier, il faut donc maximiser le potentiel pour y améliorer la qualité de vie. » Et, par la même occasion, limiter l'étalement urbain, qui a un coût et des conséquences environnementales certains. « Ce qu'on souhaite, c'est densifier dans la vallée, de manière ciblée et raisonnée, sur des terrains qui ont déjà été urbanisés et où il y a une offre de transport. » Le principe de

reconstruire la ville sur la ville donc, déjà appliqué par exemple au Val Benoît. Enfin, le « cœur métropolitain » sera agrandi. Aujourd'hui, il y a l'hypercentre et le reste. Demain, l'idée est d'inclure dans ce périmètre, qui comprendra six pôles d'intensification, la rive droite et de l'étendre par ailleurs d'Outremeuse à Angleur. « Le but est vraiment de préserver ce qui existe, et d'intensifier le développement de ce qui existe déjà », termine-t-on au cabinet du bourgmestre. ■



Liège a décidé de son avenir. © SB/MT

INCITATIF D'ABORD, CONTRAIGNANT PAR LA SUITE

Pour l'instant, ce projet de territoire n'est qu'incitatif. Il donne à ceux qui voudraient investir en Cité ardente les lignes directrices de ce que souhaite la majorité PS-MR. Ceux qui s'y conformeront auront sans doute plus de facilité à obtenir l'aval de la Ville que les autres. Mais ces autres pourraient quand même tenter le coup... L'idée est toutefois de formaliser toute cette réflexion, et de lui donner par la suite un caractère contraignant, au moins dans une certaine mesure. « Des actes vont en effet être posés ultérieurement pour transformer certains points en règlements », assure Willy Demeyer. ■